

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2016-08-14a-00681  
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2016-00681-OFT-001

Dénomination du projet : Extension de la carrière Carrisud - La Rouvière

Lieu des opérations : 30190 - La Rouvière

Bénéficiaire : Carrisud - Crozel Gérard

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Les inventaires sont satisfaisants, ainsi que l'analyse des enjeux écologiques.

La séquence Eviter – Réduire – Compenser respecte correctement les règles et les mesures compensatoires sont acceptables, bien que le ratio ne soit pas de 1 pour 1. Mais le parti pris de gestion est de nature à restaurer avantageusement la biodiversité perturbée.

**D'où un avis favorable à la demande de dérogation à la protection des espèces protégées sans réserve à la condition que toutes les mesures de réduction, de compensation et de suivi/accompagnement soient totalement exécutées conformément à l'étude."**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent  
EXPERT DELEGUE FAUNE  
EXPERT DELEGUE FLORE



AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

23 Nov 2016

Signature